

BARÈME D'HONORAIRES

au 7 Février 2020



NOS HONORAIRES TTC Selon le taux de TVA en vigueur

VENTE

Transaction sur appartements - maisons – immeubles – murs commerciaux - terrain

Honoraires sur PRIX DE VENTE TTC, à la charge du Vendeur :

- Jusqu'à 65 000 € 5 000 € TTC du prix de vente
- De 65 001 à 100 000 € 8 % TTC du prix de vente
- De 100 001 à 150 000€ 7 % TTC du prix de vente
- De 150 001 a 200 000 6 % TTC du prix de vente
- De 200 0001 à 250 000 € 5 % TTC du prix de vente
- De 250 001 à 300 000 € 4.75 % TTC du prix de vente
- + de 300 001 € 4.50 % TTC du prix de vente

Concernant la tranche de 75 001 à 100 000 €, un forfait minimum de 5 000 € sera appliqué.

- Transaction sur pas de porte, fonds de commerce, garages, caves : 10 % TTC du prix de vente
- Estimation 150 € TTC : Cette somme sera entièrement déduite sur nos honoraires en cas de vente du bien.

BARÈME D'HONORAIRES

au 7 Février 2020



NOS HONORAIRES TTC Selon le taux de TVA en vigueur

Location Habitation : sur appartements - maisons – - terrains

Mise en location : visites, constitution dossier, bail, état des lieux

Concernant nos honoraires les prix sont conforme à la Loi ALUR du 26 mars 2014 qui fixe les montants à respecter tels que :

3€/m² pour l'état des lieux - 11€/m² pour le montant total de nos prestations.

• **15 % TTC d'un loyer annuel hors charges pour les loyers de 0 € à 499 € *, soit :**

- Visite du logement : 2 % (d'un loyer annuel hors charges)
- Constitution et étude du dossier : 3,5 % (d'un loyer annuel hors charges)
- Etat des lieux : 4,5 % (d'un loyer annuel hors charges)
- Rédaction du bail : 5 % (d'un loyer annuel hors charges)

• **14 % TTC d'un loyer annuel hors charges pour les loyers de 500 € à 699 € *, soit:**

- Visite du logement : 2 % (d'un loyer annuel hors charges)
- Constitution et étude du dossier : 2,5 % (d'un loyer annuel hors charges)
- Etat des lieux : 4,5 % (d'un loyer annuel hors charges)
- Rédaction du bail : 5 % (d'un loyer annuel hors charges)

• **13 % TTC d'un loyer annuel hors charges pour les loyers de 700 € et plus *, soit :**

- Visite du logement : 1,5 % (d'un loyer annuel hors charges)
- Constitution et étude du dossier : 2,5 % (d'un loyer annuel hors charges)
- Etat des lieux : 4 % (d'un loyer annuel hors charges)
- Rédaction du bail : 5 % (d'un loyer annuel hors charges)

partagés par moitié entre le propriétaire et le locataire conformément à l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989)

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Recherche du locataire : 15 % TTC du loyer annuel hors charges charge locataire

GARAGE

Recherche du locataire uniquement : un demi loyer mensuel HC par partie

(propriétaire et locataire)

Frais de rédaction

- après étude du dossier : **300 € TTC**

(partagé par moitié entre le propriétaire et le locataire conformément à l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989)

Frais de rédaction ou avenant à un bail de colocation

- à partir de 3 colocataires et après étude du dossier **160 € TTC par colocataire**

(partagé par moitié entre le propriétaire et le locataire conformément à l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989)

Frais annexes

- Avenant au bail (à la charge du demandeur locataire ou propriétaire): **50 euros; TTC**

BARÈME D'HONORAIRES

2023



NOS HONORAIRES TTC Selon le taux de TVA en vigueur.

Gestion Locative

7 % TTC

AGENCE IMMOBILIERE ACTION IMMO

3 Agences

- 29 Avenue de Lyon 26140 Saint Rambert d'Albon
 - 5 Avenue Helvetia 07340 Serrieres
 - 28 rue Boissy d'Anglas 07100 Annonay
- 06 58 19 93 82 - 09 86 55 60 82 - mail contat@agenceactionimmo.fr

siège sociale Adresse : SAS HELVETIA 123 CHEMIN DES GRIFFONS 26140 ANNEYRON
RCS Romans sur Isère N° 880 884 465 SAS au capital de 3005 euros
Représenté(e) par Mlle NAQUIN océane / présidente
Carte Professionnelle Transaction : CPI 2601 2020 000 044 396
Délivrée par : CCI de la drome Le 04/02/2020 Garant : SOCAF 26, Avenue de Suffren 75015 PARIS
Garantie : Transaction Sans manquement de fonds 110 000 Euros